



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quarante-deuxième session

Centre international de conférences, Genève (Suisse), 7-12 juillet 2019

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES RELATIVES AU CODEX: RAPPORT INTÉRIMAIRE 2018-2019

(Document établi par le Secrétariat du Codex)

1. INTRODUCTION

1. Conformément à l'article XIII.1 du Règlement intérieur de la Commission, le Secrétariat fait rapport sur les dépenses de l'exercice biennal 2018-2019 sur la base des dépenses passées et de la proposition de programme de travail de la Commission et de ses organes subsidiaires.

2. Le présent document contient, dans sa première partie, un rapport sur les dépenses de l'année civile 2018. La deuxième partie fait état des prévisions de dépenses pour 2019 calculées en fonction du plan de travail présenté en 2018.

3. Le présent rapport porte sur le budget ordinaire de la Commission du Codex Alimentarius (chargée de mettre en œuvre le Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires). Cependant, le système du Codex s'appuie en outre sur les ressources suivantes:

- i) la fourniture d'avis scientifiques par les organes d'experts de la FAO et de l'OMS¹;
- ii) les projets et activités de renforcement des capacités liés au Codex et menés par la FAO et l'OMS aux niveaux national et régional;
- iii) le Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation au Codex (Fonds fiduciaire);
- iv) les Membres détachant du personnel auprès du Secrétariat du Codex;
- v) les Membres accueillant les comités, les équipes spéciales et les groupes de travail du Codex (fournissant des lieux de réunion, des services d'interprétation ou de traduction, assurant la présidence et un secrétariat au niveau local);
- vi) les Membres administrant leur structure nationale du Codex (points de contact et comités nationaux du Codex) et prenant en charge les coûts de participation de leurs délégués aux réunions du Codex et, le cas échéant, les dépenses relatives aux charges électives (présidents et vice-présidents de la Commission et du Comité exécutif, membres du Comité exécutif et coordonnateurs régionaux désignés) et
- vii) les contributions de la FAO et de l'OMS aux activités du Codex et à leur gestion, notamment orientations techniques et services juridiques et de communication.

4. Une proposition de budget pour l'exercice biennal 2020-2021 avait été présentée précédemment dans le document CX/EXEC 18/24/14, document dans lequel il est par ailleurs noté que toute nouvelle activité entraînant d'importantes dépenses visée dans le Plan stratégique 2020-2025 – en cours d'élaboration – devra éventuellement être imputée sur le budget de l'exercice 2022-2023.

¹ Le rapport financier FAO/OMS sur le soutien scientifique au Codex figure dans le document CX/CAC 19/42/14.

2. RAPPORT SUR LES DÉPENSES (2018)

2.1 Dépenses du programme 2018

5. Au total, 52 pour cent du budget de l'exercice biennal 2018-2019 a été dépensé en 2018. Le **tableau 1** présente une ventilation détaillée du budget ajusté pour l'exercice biennal 2018-2019 et des dépenses du Secrétariat engagées au titre du programme ordinaire en 2018, par type de dépenses.

Tableau 1: budget et dépenses au titre du programme ordinaire 2018, par type de dépense (en milliers d'USD)

Type de dépenses	Budget 2018-2019	Dépenses 2018	Dépenses 2019 (estimation)
1) DÉPENSES DE PERSONNEL	4 280	2 007 (47 %)	2 273
2) IMPRÉVUS	180	-	180
3) AUTRES RESSOURCES HUMAINES ²	1 141	953 (84 %)	193
4) SERVICES COMMUNS INTERNES ³	1 700	729 (43 %)	971
5) AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ⁴	780	504 (65 %)	271
6) VOYAGES	750	376 (50 %)	374
TOTAL	8 831	4 569 (52 %)	4 262

6. L'écart entre les dépenses prévues et les dépenses effectives pour 2018 peut s'expliquer comme suit:

- Un acompte de 300 000 USD versé pour l'organisation de la soixante-dix-septième session du Comité exécutif et de la quarante-deuxième session de la Commission du Codex Alimentarius qui auront lieu en 2019. Ce montant est destiné à couvrir les frais d'interprétation, de traduction, d'impression et de consultants (comptabilisés dans les lignes budgétaires *Autres ressources humaines* et *Autres dépenses de fonctionnement*) afférents à ces deux réunions.
- La mise en œuvre d'ateliers supplémentaires du Codex et d'activités connexes au niveau régional en 2018. Grâce aux économies réalisées au titre des frais de personnel et d'autres dépenses de fonctionnement en 2017⁵, le Secrétariat a programmé une série d'ateliers régionaux sur les outils web du Codex qui ne faisaient pas partie du plan de travail et budget initial pour 2016-2017. En raison de leur succès et afin d'assurer une large couverture géographique, deux ateliers supplémentaires – l'un pour le Comité de coordination du Codex pour l'Asie et l'autre pour le Comité de coordination du Codex pour l'Europe – ont été financés sur le budget programmé pour l'exercice biennal 2018-2019. Les dépenses liées à ces ateliers (notamment les contrats avec des fournisseurs de services externes) sont comptabilisées dans les lignes budgétaires *Autres ressources humaines* et *Autres dépenses de fonctionnement*.

² Comprend les consultants, les stagiaires, les contrats avec des prestataires de services extérieurs et les heures supplémentaires des fonctionnaires des services généraux.

³ Comprend les services de traduction, d'interprétation et d'impression assurés par le Siège de la FAO.

⁴ Comprend le matériel informatique, le mobilier, les fournitures de bureau, les frais de location de locaux extérieurs, les frais généraux et les dépenses de fonctionnement.

⁵ Voir le document CX/CAC 18/41/14.

3. PRÉVISIONS DE DÉPENSES (2019)

7. Des changements dans les activités et produits mentionnés dans le Plan de travail et budget du Codex pour 2018-2019 sont prévus pendant l'année civile 2019.

8. 1) *Dépenses de personnel* (y compris traitements des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux): un fonctionnaire de classe P-4 titulaire d'un contrat à durée déterminée et chargé d'aider le Secrétariat dans le développement des systèmes informatiques a pris sa retraite en mars 2019. Les fonctions ont été assumées par un consultant (prévu à la ligne budgétaire *Autres ressources humaines*) et un nouveau fonctionnaire (G-3) qui occupait un poste précédemment vacant depuis janvier 2019. Un poste G-5 a été pourvu grâce à la promotion d'un fonctionnaire G-4 au poste d'adjoint au programme. Au cours du deuxième semestre 2019, dans le cadre du programme quadriennal des cadres associés, un poste de fonctionnaire de classe P-2 sera cofinancé sur cette ligne budgétaire.

9. 2) *Imprévus*: les ressources prévues pour cette ligne budgétaire seront utilisées à la fin de l'exercice biennal pour couvrir les déficits budgétaires.

10. 3) *Autres ressources humaines*: cette ligne budgétaire devrait présenter un solde négatif. Comme indiqué au paragraphe 12, un consultant a été recruté afin de pourvoir un poste P-4 vacant inscrit au budget. D'autres consultants viendront fournir une assistance dans des projets à court terme (notamment des projets de communication et des prestations de formation); les services externes liés aux bases de données du Codex et au système de mise en ligne des observations seront imputés en 2019; on s'attend par ailleurs à ce que des agents des services généraux fassent des heures supplémentaires pendant les réunions du Comité exécutif et de la Commission en 2019.

11. 4) *Services communs internes*: les dépenses devraient beaucoup augmenter par rapport à 2018 car le nombre de sessions des organes subsidiaires de la Commission, y compris les comités régionaux de coordination (2018: 15 sessions de comité; 2019: 20 sessions de comité), qui seront organisées sera plus élevé.

12. Les comités de coordination régionaux ont des besoins différents au regard des services d'interprétation et de traduction. Par exemple, le CCAFRICA utilise trois langues, à savoir l'anglais, le français et le portugais. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une langue officielle de l'ONU, le portugais a été ajouté aux langues de ce comité pour des services d'interprétation ponctuels en fonction des ressources disponibles, étant donné que plusieurs pays dans la région sont lusophones et que les conférences régionales de l'OMS pour l'Afrique suivent la même approche. En outre, comme convenu par la Commission à sa quarantième session⁶, les services de traduction en russe pour le CCEURO seront financés sur le budget ordinaire du Codex⁷.

13. 5) *Autres dépenses de fonctionnement*: on s'attend à ce que les dépenses soient moins élevées qu'en 2018 car une seule activité supplémentaire (réunion du sous-comité du Comité exécutif) sera organisée.

14. 6) *Voyages*: les dépenses devraient augmenter par rapport à 2018 car le nombre de sessions des organes subsidiaires, y compris les comités régionaux de coordination, devant être organisées sera plus élevé.

⁶ REP17/CAC, par. 154-158. Pour la trente et unième réunion du Comité de coordination pour l'Europe, les coûts de traduction des documents de travail en russe seront couverts par le budget du Codex, et les coûts d'interprétation pour le russe par le coordonnateur régional (Kazakhstan).

⁷ Le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe poursuivra l'examen de ses politiques relatives aux langues à sa trente et unième session.